PREAMBULE

Valence Agglo Sud Rhône-Alpes (Valence Agglo) aménage et commercialise la zone d'activités multimodale de La Motte Nord et de Mauboule sur la commune de Valence. Dans ce cadre, Valence Agglo va déposer une demande d'autorisation de défrichement pour la parcelle DM n°64 sur la totalité de son espace boisé, soit une superficie estimée à 2,8 ha. Cette demande sera complétée par une demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact comme le stipule l'article R. 122-3 du Code de l'environnement. Sans préjuger de l'instruction des services compétents, cette demande d'autorisation de défrichement devrait susciter une obligation de boisement compensateur.

Dans ce cadre, le bureau d'étude **GéoPlusEnvironnement** a été mandaté pour réaliser un inventaire sylvicole sur la parcelle DM 64 à défricher. Cette opération est complétée par un inventaire des milieux naturels sur cette même parcelle, ainsi que sur son périmètre rapproché à savoir le périmètre des ZAC de La Motte nord et de Mauboule, totalisant une superficie estimée à **100 hectares**. Cet inventaire correspond à la détermination des espèces faunistiques et floristiques présentes sur le secteur de la demande. Il s'accompagne également d'une caractérisation des habitats selon la classification CORINE Biotopes et EUR 15/2 (Natura 2000).

L'objectif d'une telle étude est de pouvoir évaluer le potentiel écologique de la parcelle à défricher et de son périmètre rapproché, pour *in fine* préconiser un boisement compensateur adapté, au plus près du contexte écologique local. Des mesures complémentaires seront également proposées en fonction des sensibilités écologiques rencontrées dans le périmètre rapproché.

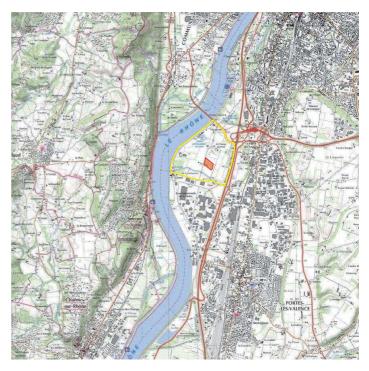
Le présent rapport expose les points suivants :

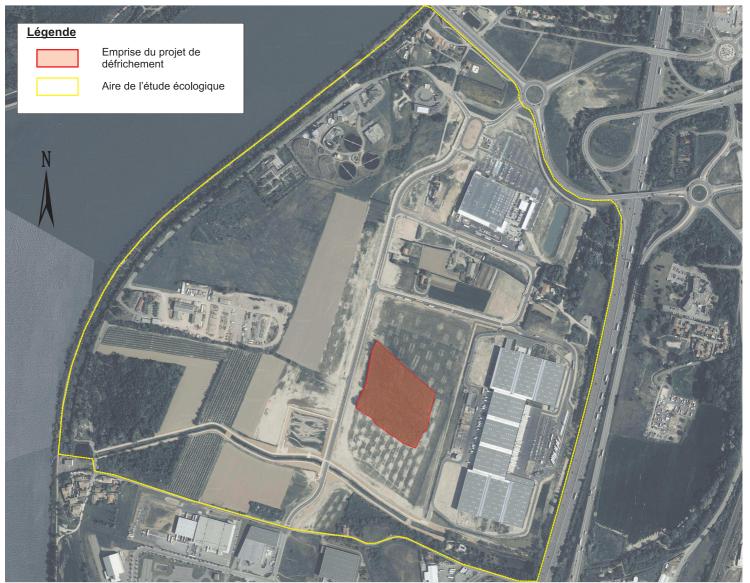
- un replacement de l'aire d'étude dans son contexte écologique,
- une présentation de la méthodologie appliquée,
- un diagnostic sylvicole,
- une présentation de l'état initial écologique du site (faune-flore-fonctionnement),
- une évaluation des impacts potentiels du projet,
- des pistes de réflexion pour une bonne intégration du projet dans son environnement naturel.

Le présent rapport se base sur un travail bibliographique et un inventaire faunistique et floristique réalisé au cours des périodes printanière et estivale 2012.

Le site projeté et l'aire d'étude écologique sont présentés sur la Figure 1.









Valence Agglo Sud Rhône-Alpes - ZAC de la Motte Nord - Valence (26) Projet de défrichement et d'aménagement de la zone d'activité multimodale de la Motte Nord et de Mauboule

Diagnostic écologique et sylvicole

Localisation du projet et de l'aire d'étude écologique Sources : Google Maps, IGN, GéoPlusEnvironnement, Juillet 2012

I. CONTEXTE ECOLOGIQUE DU SECTEUR D'ETUDE

L'objectif est d'analyser le contexte naturel dans lequel se place le projet, notamment au travers des zonages du patrimoine naturel, et de vérifier les interactions possibles entre l'aire d'étude et les zonages. Cette étude se base sur une recherche bibliographique (les informations sont issues des sites de la DREAL Rhône-Alpes, de l'INPN, et des FSD (Formulaire Standard des Données) du réseau Natura 2000 élaborés par le Ministère de l'Ecologie, des associations locales de protection de la nature).

La zone d'activités s'implante sur un secteur pouvant être considéré comme sensible au vu de la proximité des zonages réglementaires et d'inventaire qui eux-mêmes se concentrent essentiellement le long du Rhône et de sa vallée. L'objectif n'est pas de nommer l'ensemble de ces sites, seuls ceux situés à proximité immédiate du site et à fort intérêt patrimonial seront pris en considération :

- 5 zonages d'inventaire (ZNIEFF) dans un rayon de 2 km :
 - Type 1 : « Montagne de Crussol » localisé à moins de 1000 m à l'Ouest du site en rive droite du Rhône,
 - Type 1 : « Serres de Guercy » localisé à moins de 1700 m au Sud-Ouest du site en rive droite du Rhône.
 - Type 1 : « lle et lône de Blaud » localisé à 600 m au Nord-Ouest du site en rive droite du Rhône,
 - Type 1 : « Lône de l'Ove » localisé à moins de 1400 m au Sud-Ouest en rive droite du Rhône.
 - Type 2 : « Ensemble fonctionnel formé par le Moyen-Rhône et ses annexes fluviales » localisé le long du Rhône.
- 4 zonages réglementaires appartenant au Réseau Natura 2000 dans un rayon de 10 km, dont un localisé à moins de 2 km de l'aire d'étude :
 - SIC FR8201662 « Massif de Crussol, Soyons, Cornas-Châteaubourg » localisé en rive droite du Rhône à moins de 1300 m du site de la demande,
 - SIC FR8201663 « Affluent rive droite du Rhône » localisé à 8600 m au Nord du site de la demande,
 - SIC FR8201658 « Vallée de l'Eyrieux et de ses affluents » localisé à 8700 m au Sud-Ouest du site de la demande,
 - ZSC FR8201677 « Milieux alluviaux du Rhône aval » localisé à 8800 m au Sud du site de la demande.

Au vu de la proximité des zonages présents autour du site, le projet s'inscrit dans un contexte écologique assez sensible.

Les entités situées à moins de 1000 m du site de la demande sont décrites dans les paragraphes suivants.

1.1. Zonages d'inventaire du patrimoine naturel

Ils correspondent à des outils d'inventaire ayant pour objectif de recenser le patrimoine naturel en France (faune, flore, milieu), qui présentent des caractéristiques écologiques particulières, valorisent le territoire et sont nécessaires pour le maintien de l'équilibre d'un ou plusieurs écosystèmes donnés. Bien qu'étant non opposables au tiers, leur présence doit néanmoins être prise en compte dans la

politique d'aménagement du territoire afin de limiter les risques d'affaiblissement du fonctionnement écologique global et les risques de destruction d'espèces ou de milieux protégés par la loi (cf. définition plus approfondie en **Annexe 1**).

1.1.1. Les ZNIEFF dans le secteur du projet

Le projet se situe à proximité immédiate de 5 ZNIEFF de type 1 et 2. Les fiches ci-après synthétisent les informations écologiques de ces zonages.

1 07000007 Montagne de Crussol X ha 1000 m à l'Ouest

Description : éléments indisponibles en raison d'une remise à jour de la cartographie interactive CARMEN de la DREAL Rhône-Alpes

Habitats déterminants :

Flore déterminante : Mammifère : Oiseaux : Reptiles : Amphibien : Poissons : Odonates :

1 07000025 Serre de Guercy, Serre d'Aurouze X ha 1700m au Sud-Ouest

Description : éléments indisponibles en raison d'une remise à jour de la cartographie interactive CARMEN de la DREAL Rhône-Alpes

Habitats :

Flore :

Faune : Mammifère : Oiseaux : Reptiles : Amphibien : Poissons : Odonates :

1 26010016 Ille et Lône de Blaud X ha 600m au Nord-Ouest

Description : éléments indisponibles en raison d'une remise à jour de la cartographie interactive CARMEN de la DREAL Rhône-Alpes

Habitats :

Flore :

Faune : Mammifère : Oiseaux : Reptiles : Amphibien : Poissons : Odonates :

1 26010018 Lône de l'Ove X ha 1400m au Sud-Ouest

Description : éléments indisponibles en raison d'une remise à jour de la cartographie interactive CARMEN de la DREAL Rhône-Alpes

Habitats :

Flore :

Faune : Mammifère : Oiseaux : Reptiles : Amphibien : Poissons : Odonates :

2 2601 Ensemble fonctionnel formé par le Moyen-Rhône et ses annexes fluviales

Description: « Ce très vaste ensemble linéaire délimite l'espace fonctionnel formé par le cours moyen du Rhône (depuis Lyon jusqu'à Pierrelatte) ses annexes fluviales: « lônes et « brotteaux » installés sur les basses terrasses alluviales » son champ naturel d'inondation

Description: « Ce très vaste ensemble linéaire délimite l'espace fonctionnel formé par le cours moyen du Rhône (depuis Lyon jusqu'à Pierrelatte), ses annexes fluviales: « lônes et « brotteaux » installés sur les basses terrasses alluviales», son champ naturel d'inondation. Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Rhône-Méditerranée-Corse identifie à l'échelle du bassin plusieurs tronçons de la moyenne vallée du Rhône parmi les milieux aquatiques remarquables au fonctionnement altéré, son objectif étant de rétablir l'ensemble des connexions pour la libre circulation de l'ichtyofaune migratrice et le rétablissement des zones de frayère à Alose. En outre, le Rhône et ses annexes conservent un cortège d'espèces remarquables tant en ce qui concerne les insectes (avec une grande richesse en libellules: le secteur est notamment un « vivier » remarquable pour l'Agrion de Mercure ou le Sympetrum à corps déprimé) que les mammifères (Castor d'Europe) ou l'avifaune (colonies d'ardéidés, Sterne pierregarin). La vallée constitue un axe migratoire majeur pour l'avifaune. Les formations forestières alluviales conservent de nombreuses espèces floristiques patrimoniales. Enfin la nappe phréatique recèle une faune spécifique d'invertébré aquatique dépigmenté et aveugle peuplent les eaux souterraines. Le zonage de type II traduit les fortes interactions (notamment d'ordre hydraulique) liant les divers éléments de cet ensemble, au sein duquel les secteurs biologiquement les plus riches sont retranscrits par plusieurs zones de type I (îles, lônes, secteurs de brotteaux, confluence). ». (Fiches de la DREAL Rhône-Alpes).

Valence Agglo Sud Rhône-Alpes – ZAC de la Motte Nord – Valence (26) Projet de défrichement et d'aménagement de la zone d'activité multimodale de la Motte Nord **Diagnostic écologique et sylvicole**

2	2601	Ensemble fonctionnel formé par le Moyen-Rhône et ses	23 838	Proximité
	2001	annexes fluviales	ha	immédiate, Ouest

Habitats: 22.12 x 22.44 Eaux mésotrophes x Tapis immergés de characées, 22.131 Eaux eutrophes – Hydrocharition, 24.224 Fourrés et bois des bancs de graviers, 24.225 Lits de graviers méditerranéens, 24.42 Végétation des rivières oligotrophes riches en calcaire, 24.44 Végétation des rivières eutrophes, 24.52 Groupement euro sibériens annuels des vases fluviatiles, 24.53 Groupement mediterranéens des limons riverains, 32.132 Matorral arborescent à Juniperus macrocarpa, 32.41 Garrigues à Chênes kermes, 34.12 Pelouses des sables calcaires, 34.32 pelouses calcaires subatlantiques semi-arides, 34.33 Prairies calcaires subatlantiques très sèches, 34.5 Pelouses xérophiles méditerranéennes, 37.31 Prairies à molinie et communautés associées, 44.122 Saussaies à saule pourpre méditerranéennes, 44.14 Galerie méditerranéennes de grands saules, 44.3 Aulnaie-Frênaies des fleuves medio-européens, 44.4 Forêts mixtes de Chênes d'Ormes et de frênes des grands fleuves, 44.911 Bois d'aulnes marécageux meso-eutrophes, 45.3 Forêt de chênes vertsmeso et supra méditerranéennes, 53.3 Végétation à Cladius mariscus, 54.2 Bas-marais alcalins, 83.15 Vergers

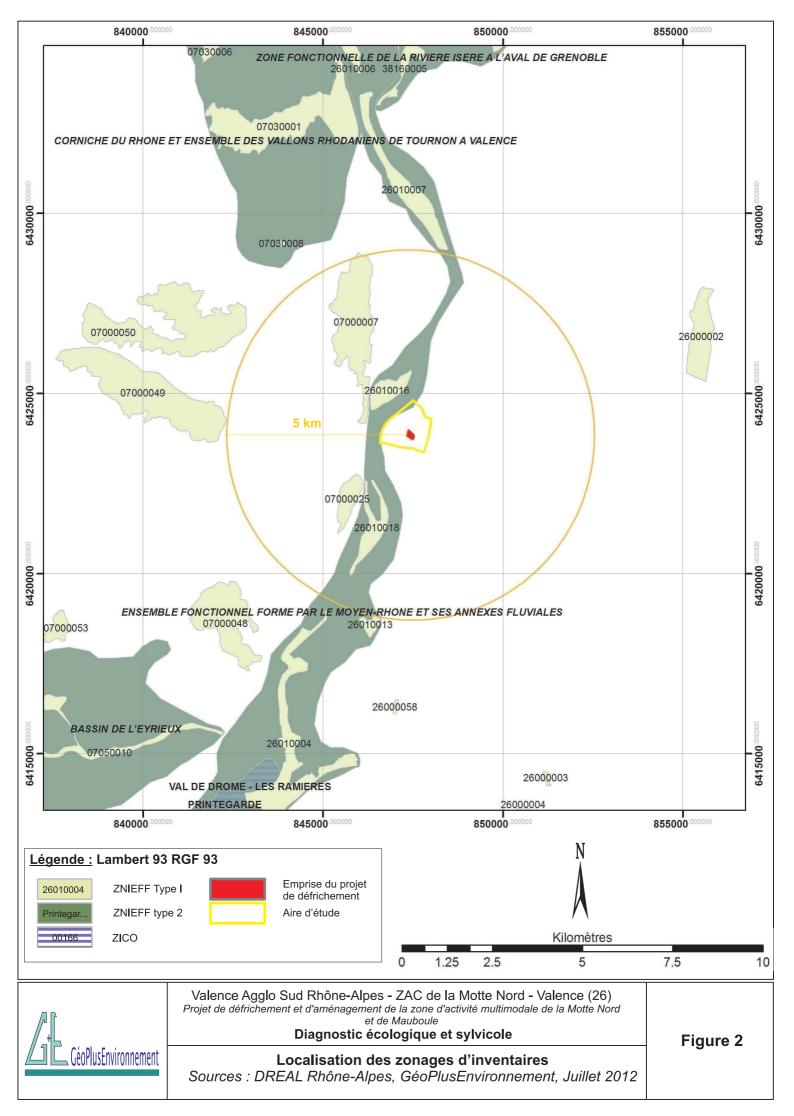
Flore: Alkanna tinctoria, Allium ursinum, Althaea hirsuta, Anacamptis pyramidalis, Barlia robertiana, Bolboschoenus maritimus, Bombycilaena erecta, Bromus rubens, Bromus secalinus, Butomus umbellatus, Carduus acanthoides, Carex melanostachya, Centaurium pulchellum, Ceratophyllum submersum, Cistus salviifolius, Colchicum neapolitanum, Cyperus fuscus, Epipactis fibri, Epipactis rhodanensis, Euphorbia flavicoma, Euphorbia nicaeensis, Euphorbia palustris, Euphorbia seguieriana subsp. seguieriana, Euphorbia sulcata, Globularia vulgaris, Helianthemum apenninum, Himantoglossum hircinum, Hormathophylla macrocarpa, Hydrocharis morsusranae, Iberis pinnata, Inula britannica, Inula helvetica, Jasminum fruticans, Juncus anceps, Juniperus phoenicea, Lactuca virosa, Leersia oryzoides, Lemna gibba, Lindernia procumbens, Logfia arvensis, Ludwigia palustris, Najas marina, Najas minor, Neslia paniculata, Nuphar lutea, Nymphoides peltata, Ophioglossum vulgatum, Ophrys apifera, Ophrys sphegodes subsp. sphegodes, Orchis coriophora, Orchis coriophora subsp. fragrans, Orchis tridentata, Plantago holosteum, Poa palustris, Potamogeton perfoliatus, Potentilla hirta, Pulicaria vulgaris, Pulsatilla rubra, Ranunculus sceleratus, Ribes rubrum, Rumex hydrolapathum, Sagittaria sagittifolia, Samolus valerandi, Schoenoplectus triqueter, Sedum rubens, Senecio paludosus, Silene conica, Silene otites, Sisymbrella aspera, Sparganium emersum, Spiranthes spiralis, Thalictrum flavum, Tilia cordata, Torilis nodosa, Utricularia australis, Utricularia vulgaris, Verbascum chaixii, Viola elatior, Zannichellia palustris,

Faune: Amphibien: Crapaud commun, Crapaud calamite, Rainette verte, Rainette méridionale, Pélodyte ponctué, Grenouille agile, Mammifères: Campagnol amphibie, Castor d'Europe, Loutre, Minioptère de Schreibers, Putois, Petit murin, Grand murin, Crossope aquatique, Grand rhinolophe, Petit rhinolophe, Oiseaux: Autour des palombes, Rousserolle turdoïde, Alouette des champs, Martinpêcheur d'Europe, Sarcelle d'hiver, Canard chipeau, Martinet à ventre blanc, Aigle royal, Héron cendré, Héron pourpré, Fuligule millouin, Fuligule morillon, Grand-duc d'Europe, Héron garde-bœufs, Oedicnème criard, Engoulevent d'Europe, Tarin des aulnes, Bouscarle de Cetti, Petit Gravelot, Busard des roseaux, Busard cendré, Cisticole des joncs, Pigeon colombin, Caille des blés, Pic épeichette, Grande Aigrette, Aigrette garzette, Bruant ortolan, Bruant des roseaux, Faucon hobereau, Foulque macroule, Bécassine des marais, Blongios nain, Alouette Iulu, Guêpier d'Europe, Bruant proyer, Milan noir, Merle de roche, Merle bleu, Bergeronnette printanière, Nette rousse, Bihoreau gris, Balbuzard pêcheur, Grèbe huppé, Rémiz penduline, Hirondelle de rivage, Sterne pierregarin, Tadorne de Belon, Outarde canepetière, Chevalier guignette, Grive musicienne, Poissons: Alose feinte, Blennie fluviatile, Toxostome, Carassin, Chabot, Brochet, Epinoche, Bouvière, Apron, Reptiles: Seps tridactyle, Cistude d'Europe, Lézard hispanique, Libellules: Aeschne paisible, Aeschne printanière, Caloptéryx hémorroïdal, Agrion de Mercure, Agrion mignon, Gomphus de Graslin, Gomphus similaire, Gomphus très commun, Gomphus à pinces, Cordulie à corps fin, Agrion orangé, Sympetrum à corps déprimé, Sympetrum piémont, Mollusque: Maillot de Desmoulin, Papillon: Bleu nacré d'Espagne, Thécla de l'Orme

1.1.2. ZICO dans le secteur du projet

Aucune ZICO n'est à signaler à proximité immédiate du projet. Néanmoins, rappelons que le Rhône constitue un axe migratoire majeur pour les espèces venant d'Afrique pour la période de reproduction.

La Figure 2 présente la localisation des zonages d'inventaire.



1.2. Zonages réglementaires du patrimoine naturel

Une définition apportée aux zonages réglementaire est disponible en Annexe 1 du présent dossier.

1.2.1. Les zonages Natura 2000

La zone d'activités se localise à moins de 1300 m **d'un SIC** (Site d'Importance Communautaire) qui abrite 5 habitats d'intérêt communautaire et plusieurs espèces de chauve-souris dont l'installation s'explique en partie par la présence de grottes non exploitées par le tourisme. Enfin, l'influence méditerranéenne favorise l'installation d'espèces floristiques et animales à forte valeur patrimoniale. Malgré la proximité de ce zonage, aucun milieu ne correspond à ceux inventoriés sur l'aire d'étude, d'autant plus que les conditions environnementales stationnelles diffèrent totalement. Il n'est cependant pas exclu que certaines espèces de chauve-souris issues du site Natura 2000 exploitent en partie l'aire d'étude.

Les informations relatives à ce zonage sont synthétisées dans le Tableau 1.

Tableau 1 : Zonages réglementaires Natura 2000 présents à proximité du site d'étude et description des habitats naturels associés.

Type de Zonage	Code - Surface Distance	Intitulé	Situation par rapport au projet - Description du site
SIC (Site d'Importance Communautaire)	FR8201662 457 ha 1300 m à l'Est	Massif de Crussol, Soyons, Cornas- Châteaubourg (DOCOB)	Description: « De part sa capacité à emmagasiner la chaleur, le calcaire permet l'implantation d'espèces végétales et animales méditerranéennes malgré la latitude assez élevée. Encaissé dans le massif de Cornas-Châteaubourg, le vallon de la Goule apporte une grande diversité d'espèces, notamment de chauves-souris. La présence d'une colonie de parturition de "Murins de grande taille" est avérée sur la commune de Châteaubourg, mais sans pouvoir préciser la répartition exacte entre les deux espèces "jumelles" que sont le Petit murin (Myotis blythii) et le Grand murin (Myotis myotis). Les pelouses sèches constituent un habitat favorable à de nombreuses espèces rares : orchidées, insectes, etc. La chênaie verte est présente sous forme de taillis et de boisements jeunes, peu exploités, qui accueillent des insectes coléoptères comme Lucane cerf-volant et Grand Capricorne. Au moins 14 grottes non ouvertes au public ont été répertoriées sur les massifs de Châteaubourg-Cornas, Crussol et Soyons. ». Vulnérabilité: « En l'absence d'entretien, les pelouses sèches évoluent naturellement, plus ou moins rapidement selon la richesse du sol, vers des landes puis des boisements. Le maintien en état de ces pelouses, et donc de l'ouverture du milieu, passe par la restauration et/ou le maintien du pâturage ou de la fauche. Une grotte, qui représente l'essentiel des enjeux "mammifères" sur ce site, est incluse dans un périmètre d'exploitation de matériaux. La chênaie verte est l'objet d'une sylviculture extensive (coupe de bois de chauffage), qui ne remet pas en cause son maintien sur le site. » Autres caractéristiques: • Un intérêt géologique: Il a été mis en évidence dans l'inventaire des sites géologiques remarquables de Rhône-Alpes: "La montagne de Crussol offre une belle série du Trias supérieur au Jurassique supérieur, avec des niveaux très fossilifères (nombreuses ammonites). • Un intérêt archéologique: Ce vaste habitat permanent en grottes et de plen air d'environ 30 ha, occupé depuis l'hommme de Néanderthal jusqu'à nos j
SIC (Site d'Importance Communautaire)	FR8201663 4354,8 ha 8600 m au Nord	Affluents rive droite du Rhône (DOCOB)	Description: « A mi-chemin entre Lyon et Valence, situé dans une plaine alluviale issue d'un fonctionnement géomorphologique de type "tressé", le secteur de l'Ile de la Platière est un élément majeur de l'écosystème alluvial du Rhône. Il figure à ce titre dans la liste des 87 zones humides d'importance majeure en France. La plupart des vallons encaissés sont restés en partie vierges d'activité humaine, surtout les flancs de vallons. Les quelques secteurs de pente, autrefois mis en valeur par l'homme, ont été abandonnés et sont recolonisés par les landes et les pelouses. Les vallons sont essentiellement forestiers avec chênaie verte, chênaie verte et blanche, et chênaie-charinaie riches en espèces méditerranéenne. De nombreuses espèces de reptiles et de rapaces affectionnent ces vallons. » Vulnérabilité: « Fermeture du milieu: les pelouses doivent être maintenues, de même que les landes. La chênaie verte est à maintenir. Il convient de favoriser les essences originelles par rapport au robinier ». (FSD réseau Natura 2000)

Type de Zonage	Code - Surface Distance	Intitulé	Situation par rapport au projet - Description du site
SIC (Site d'Intérêt communautaire)	FR8201658 1 073 ha 8700 m au Sud-Ouest	Vallée de l'Eyrieux et de ses affluents (DOCOB)	Description: L'Eyrieux et ses affluents possèdent de nombreuses zones de remous et de tourbillons (affouillements), favorisant certaines espèces aquatiques. Le long de la rivière, le dépôt de sable a rendu possible le boisement en forêt de bois blanc. Les gorges exposent leurs falaises riches en espèces de reptiles et de rapaces. Sur la Corniche de l'Eyrieux, on trouve plusieurs types de landes à cistes ou à genêts, ainsi que des boisements de hêtre sur basalte. Vulnérabilités: Les cours d'eau nécessitent une amélioration de la qualité de l'eau. Les poissons migrateurs doivent pouvoir circuler librement car l'Eyrieux est le siège de nombreuses frayères potentielles pour les grandes et petites aloses, les lamproies marines et fluviatiles. Les landes doivent être maintenues en gardant le milieu ouvert. (FSD réseau Natura 2000)
ZSC (Zone Spéciale de Conservation)	FR8201677 2 111 ha 8800 m au Sud	Milieux alluviaux du Rhône aval (DOCOB)	Description: Le Rhône a, au cours de son histoire, créé un ensemble diversifié d'écosystèmes très originaux dont les principales richesses sont liées à la dynamique de ce grand fleuve capricieux. Ses berges abritent les derniers massifs de forêt alluviale non protégée de la moyenne vallée du Rhône. Notons la présence de l'Apron, espèce endémique du bassin du Rhône, et d'une population importante de Castors. Vulnérabilités: Les écosystèmes diversifiés et riches de la vallée ont subi de nombreuses pressions de l'homme ayant de grandes conséquences sur les milieux naturels associés aux cours d'eau (destruction directe, altération par enfoncement des nappes phréatiques, pollution). Aussi, des actions de sauvegarde doivent être entreprises, notamment pour les forêts alluviales qui tendent à se raréfier dans la partie aval du Rhône. Les forêts alluviales constituent une des richesses de la vallée du Rhône qui tendent à se raréfier dans la partie aval du fleuve. Les principales menaces sont l'emprise de l'urbanisation sur la forêt alluviale, et de la perte du caractère alluvial par diminution des apports en eau (faibles débits réservés, baisse des nappes phréatiques). (FSD réseau Natura 2000)

Le **Tableau 2** ci-après liste les habitats et les espèces qui ont justifié la désignation de cette zone Natura 2000. Les données sont issues du Formulaire Standard de Données, disponible sur le site de l'INPN, des fiches Natura 2000 élaborées par le Ministère de l'Ecologie et disponibles sur le site de la DREAL de la région Rhône-Alpes.

Les **Documents d'Objectif (DOCOB)** dont la plupart sont disponibles, permettent d'obtenir des informations portant sur l'état de conservation des différentes espèces et de leurs habitats, leur état d'évolution, les enjeux de conservation, les objectifs de gestion et les principales actions qui en découlent.

La Figure 3 présente la localisation de ces zonages réglementaires

Tableau 2 : Présentation des habitats et espèces listés en Annexe II et/ou IV de la Directive Habitat et justifiant la désignation des sites ZSC/ZPS.

	Site d'Intérêt Communautaire - FR 8201662 : Massif de Crussol, Soyons, Cornas-Châteaubourg	sif de Crussol, Soy	ons, Cornas-Châte	aubourg		
Code Natura 2000	Habitats		Habitat / Espèce prioritaire	Recouvrement (%)	Superficie relative	Statut de conservation
9340	Forêts à Quercus ilex et Quercus rotundifolia			15	ပ	∢
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)	-Brometalia) (* sites	×	22	ပ	٨
8130	Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles			0	O	⋖
8210	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique			4	O	⋖
8310	Grottes non exploitées par le tourisme			0	S	∢
Code Natura 2000	Espèces Faune et Flore	Espèce prioritaire	Statut de protection	Liste Rouge Mondiale	Liste Rouge Française	Evaluation globale
	Mammifères					
1323	Murin de bechstein (Myotis bechsteinii)		PN, DH II et IV	O7	ST	O
1307	Petit Murin (Myotis blythii)		PN, DH II et IV	ST	ΙN	O
1310	Minioptère de Schreibersii (Miniopterus schreibersii)		PN, DH II et IV	NT	NΛ	O
1321	Murin à oreille échancrées (Myotis emarginatus)		PN, DH II et IV	CC	OT	O
1324	Grand Murin (<i>Myotis myotis</i>)		PN, DH II et IV	TC	CC	C
1303	Petit rhinolophe (Rhinolophus hipposideros)		PN, DH II et IV	TC	TC	C
1304	Grand rhinolophe (Rhinolophus ferrumequinum)		PN, DH II et IV	TC	LN	C
	Invertébrés					
1065	Damier de la Succise (Euphydryas aurinia)		PN, DH II		Ш	O
1083	Lucane Cerf-volant (Lucanus cervu)		DH II			C
1088	Grand Capricorne (Cerambyx cerdo Linnaeus)		PN, DH II et IV	NΛ		C
Autres espèces	Autres espèces importantes de flore et de faune					

Flore: Orchis coriophora ssp. fragrans, Orchis tridentata, Epipactis microphylla, Cytisus triflorus, Hormathophylla macrocarpa, Ophrys bertolonii Mammifères: Pipistrellus savii, Myotis nattereri, Pipistrellus kuhlii, Tadarida teniotis, Pipistrellus pipistrellus, Plecotus austriacus Reptiles: Natrix natrix, Lacerta lepida, Coluber viridiflavus, Lacerta viridis, Podarcis muralis

Légende

Statut de protection : PN: Protection Nationale, VME: Arrêté du 9 Juillet 1999 fixant la liste des espèces de vertébrés protégées menacées d'extinction en France et dont l'aire de répartition excède le territoire d'un département. DH: Directive Habitat-Faune-Flore 92/43/CEE, II: Annexe II, IV: Annexe IV

Liste Rouge: LC: Préoccupation mineure; VU Vulnérable; NT: Quasi menacée; RE: Eteinte en métropole; DD: Données insuffisantes; EN: En danger

Superficie relative: A: Site remarquable pour cette espèce (15 à 100%); B: Site très important pour cette espèce (15 à 100%); B: Site très important pour cette espèce (<2%); D: Espèce présente mais non

Evaluation globale: A: Excellent, B: Bon; C: Moyen

12

	Site d'Intérêt Communautaire - FR 8201663 : Affluents rive droite du Rhône	: Affluents ri	ve droite du Rhône			
Code Natura 2000	Habitats		Habitat / Espèce prioritaire	Recouvrement (%)	Superficie relative	Statut de conservation
91 E0	Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)	(e)	×	4	၁	В
9340	Forêt à Quercus ilex et Quercus rotundifolia			20	ပ	В
5110	Formations stables xérothermophiles à Buxus sempervirens des pentes rocheuses (Berberidion p.p.)	·		2	၁	Α
5210	Matorrals arborescents à juniperrus spp.			5	ပ	В
6110	Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alysso-Sedion albi		×	2	ပ	В
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)	* sites	×	8	Э	٧
8220	Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique				ပ	Α
8230	Roches siliceuses avec végétation pionnières du Sedo-Scelranthion ou du Sedo albi- Veronicion dillenii	enii		2	ပ	Α
8310	Grottes non exploitées par le tourisme			0	O	В
Code Natura 2000	Espèces Faune et Flore	Habitat / Espèce prioritaire	Statut de protection	Liste Rouge Mondiale	Liste Rouge Française	Statut de conservation
	Mammifères					
1337	Castor (Castor fiber)		PN, DH An II, IV, V	27	27	Э
1303	Petit rhinolophe (Rhinolophus hipposideros)		PN, DH An II et IV	ЭП	ЭП	C
1304	Grand rhinolophe (Rhinolophus ferrumequinum)		PN, DH An II et IV	27	IN	C
	Amphibiens et reptiles					
1193	Sonneur à ventre jaune (Bombina variegata)		PN, DH An II et IV	ST	ΛΛ	В
	Insectes					
1083	Lucane cerf-volant (<i>Lucanus cervus</i>)		DH An II			၁
1078	Ecaille chinée (<i>Callimorpha quadripunctaria</i>)	×	DH An II			၁
1088	Grand capricorne (<i>Cerambysx cerdo</i>)		PN, DH An II et IV	NΛ		၁
1092	Ecrevisse à pattes blanches (<i>Austropotamobus pallipes</i>)		PN, DH An II et IV	EN	Λ	၁
1065	Damier de la Sucisse (Euphydryas aurinia)		PN, DH An II		EN	ပ
	Poissons					
1138	Barbeau truité (Barbus meridionalis)		PN, DH An II et IV	NT	NT	ပ
1131	Blageon (Leuciscus souffia)		DH An II			ပ
1126	Toxostome (Chondrostoma toxostoma)		DH An II			၁

Légende

Statut de protection: PN: Protection Nationale, VME: Arrêté du 9 Juillet 1999 fixant la liste des espèces de vertébrés protégées menacées d'extinction en France et dont l'aire de répartition excède le territoire d'un département. DH: Directive Habitat-Faune-Flore 92/43/CEE, II: Annexe IV

Liste Rouge: LC: Préoccupation mineure; VU Vulnérable; NT: Quasi menacée; RE: Éteinte en métropole; DD: Données insuffisantes; EN: En danger
 Superficie relative: A: Site remarquable pour cette espèce (15 à 100%); B: Site très important pour cette espèce (2 à 15%) C: Site important pour cette espèce (<2%); D: Espèce présente mais non significative.

Evaluation globale : A : Excellent, B : Bon ; C : Moyen

GéoPlusEnvironnement

Evaluation Evaluation globale globale ⋖ 4 В m Ω ω ш В ω В Ω O O ပ ပ O ပ C O B Liste Rouge Superficie Française relative ပ 유 $^{\circ}$ 의몽 ပ C ပ ပ ပ ပ ပ ပ 닏 ပ ပ Recouvrement Liste Rouge Mondiale 일일 유기 8 ပ F \cap B F 닐뉟 F ⋖ ⋖ ⋖ ⋖ m В ⋖ ⋖ ⋖ Site d'Intérêt Communautaire – FR8201677 : Milieux alluviaux du Rhône aval PN, VME, DH II et IV, PN, VME, DH II et IV Statut de protection Habitat / Espèce PN, DH III, IV et V PN, DH II et IV PN, DH II et IV PN, DH II et IV PN, DH III et V PN, DH II et V CITES An.A prioritaire PN, DH II PN, DH II PN, DH 🛮 H 프 × Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion Autres espèces présentes (Espèces d'intérêt régional, Liste rouge nationale, Conventions internationales) Forêts mixtes à Quercus robur, Ulmus laevis, Ulmus minor, Fraxinus excelsior ou Fraxinus angustifolia, riveraines Espèce prioritaire Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae) Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae) Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp. Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à Salix elaeagnos Habitats Espèces Faune et Flore Gomphe à cercoïdes fourchus (Gomphus graslinii) Grand Capricorne (*Cerambyx cerdo Linnaeus*) Forêts-qaleries à Salix alba et Populus alba Agrion de mercure (C*oenagrion mercuriale*) Pelouses calcaires de sables xériques Foxostome (*Chondrostoma toxostoma*) des grands fleuves (Ulmenion minoris) Lamproie de planer (*Lampetra planeri*) Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*) Bouvière (Rhodeus sericeus amarus) Barbeau truité (Barbus meridionalis) Lucane Cerf-volant (Lucanus cervu) Apron du Rhône (Zingel asper) Castor d'Europe (Castor fiber) Loutre d'Europe (Lutra lutra) Blageon (Leuciscus souffia) d'orchidées remarquables) Alose feinte (Alosa fallax) Chabot (Cottus gobio) Mammifères Invertébrés Poissons Code Natura Code Natura 91F0 92A0 3140 3150 91E0 3240 3260 6120 6210 6410 2000 1337 1355 1096 1103 1126 1131 1134 1158 1163 1041 1046 **1083** 1088 2000

Statut de protection : PN: Protection Nationale, VME: Arrêté du 9 Juillet 1999 fixant la liste des espèces de vertébrés protégées menacées d'extinction en France et dont l'aire de répartition excède le territoire d'un département. DH: Directive Habitat-Faune-Flore 92/43/CEE, II: Annexe II, IV: Annexe IV

Liste Rouge : LC : Préoccupation mineure ; VU Vulnérable ; NT : Quasi menacée ; RE : Éteinte en métropole ; DD : Données insuffisantes ; EN : En danger

4

Superficie relative: A : Site remarquable pour cette espèce (15 à 100%) ; B : Site très important pour cette espèce (<2%) ; D : Espèce présente mais non significative.

Evaluation globale : A : Excellent, B : Bon ; C : Moyen

	Site d'Intérêt Communautaire – FR8201658	e – FR8201658 : Vallée de l'Eyrieux et de ses affluents	ux et de ses affluen	ıts		
Code Natura 2000	Habitats		Habitat / Espèce prioritaire	Recouvrement (%)	Superficie relative	Evaluation globale
91E0	Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)*	icion albae) *	×	10	ပ	В
9340	Forêts à Quercus ilex et Quercus rotundifolia			2	ပ	В
4030	Landes sèches européennes			30	ပ	⋖
5120	Formations montagnardes à Cytisus purgans			4	ပ	∢
5210	Matorrals arborescents à Juniperus spp.			-	ပ	В
Code Natura 2000	Espèces Faune et Flore	Espèce prioritaire	Statut de protection	Liste Rouge Mondiale	Liste Rouge Française	Evaluation globale
	Mammifères					
1303	Petit rhinolophe (Rhinolophus hipposideros)		PN, DH II et IV	27	O7	O
1337	Castor d'Europe (Castor fiber)		PN, DH III, IV et V	27	S	В
	Amphibien, reptiles					
1193	Sonneur à ventre jaune (Bombina variegata)		PN, DH II et IV	OT.	NΛ	ပ
	Poissons					
1096	Lamproie de planer (<i>Lampetra planeri</i>)		PN, DH II	on On	ST	ပ
1131	Blageon (<i>Leuciscus souffia</i>)		II HO			ပ
1138	Barbeau truité (Barbus meridionalis)		PN, DH II et V	IN	IN	ပ
1163	Chabot (Cottus gobio)		II HQ	CC	DD	C
	Invertébrés					
1041	Cordulie à corps fin (Oxygastra curtisii)		PN, DH II et IV	NT	NΩ	C
1078	Écaille chinée (<i>Euplagia quadripunctaria</i>)	×	II HQ			C
1083	Lucane Cerf-volant (<i>Lucanus cervu</i>)		II HQ			C
1092	Ecrevisse à pieds blancs (Austropotamobius pallipes)		PN, DH II et IV	ΛN	ΛN	C
1 Secondo						

Légende

Statut de protection: PN: Protection Nationale, VME: Arrêté du 9 Juillet 1999 fixant la liste des espèces de vertébrés protégées menacées d'extinction en France et dont l'aire de répartition excède le territoire d'un département. DH: Directive Habitat-Faune-Flore 92/43/CEE, II: Annexe IV

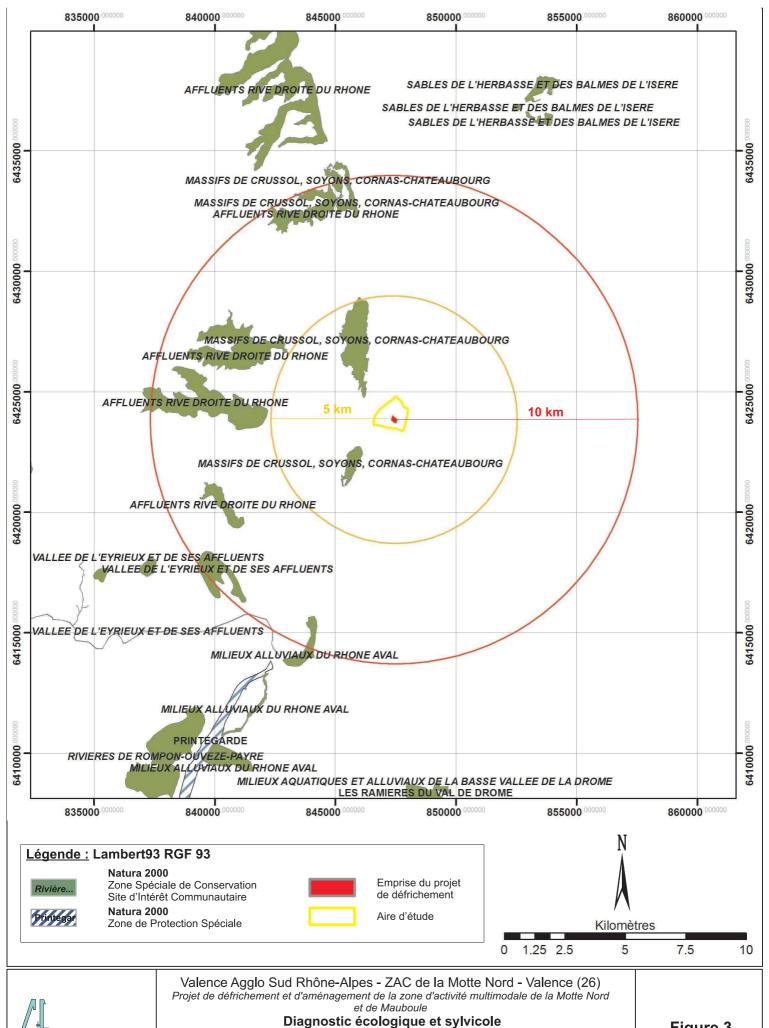
Liste Rouge : LC : Préoccupation mineure ; VU Vulnérable ; NT : Quasi menacée ; RE : Éteinte en métropole ; DD : Données insuffisantes ; EN : En danger

Superficie relative : A : Site remarquable pour cette espèce (15 à 100%) ; B : Site très important pour cette espèce (<2%) ; D : Espèce présente mais non significative.

Evaluation globale : A : Excellent, B : Bon ; C : Moyen

11111202

15





Localisation des zonages réglementaires

Sources: DREAL Rhône-Alpes, GéoPlusEnvironnement, Juillet 2012

Figure 3

1.2.2. Autres zonages réglementaires

Aucun autre zonage (Parc National, Arrêté de Protection de Biotopes, Réserves Naturelles) n'est à signaler à proximité immédiate de l'aire d'étude.

1.3. Synthèse des enjeux liés aux zonages environnementaux

Le site de la demande se localise à proximité immédiate de 5 ZNIEFF de type 1 et 2 qui se répartissent dans un rayon de 1700 m. 4 ZNIEFF de type I se superposent avec une ZNIEFF de type 2 et un site Natura 2000. Ces différents zonages suivent l'ensemble de la vallée du Rhône et de ses affluents. Malgré cette proximité, **l'aire d'étude ne recoupe aucun de ces zonages**.

La proximité des zonages réglementaires oblige à une évaluation du contexte écologique considéré comme étant assez sensible, suite à la présence d'espèces et de milieux à forte valeur patrimoniale, ancrés dans la vallée rhodanienne et les contreforts ardéchois.

Cette proximité des zonages augmente la probabilité d'une exploitation de l'aire d'étude par la plupart des espèces avifaunistiques, des mammifères et de l'entomofaune signalées. Néanmoins, les principaux zonages sont localisés en rive droite du Rhône, moins soumise à l'emprise de l'urbanisation que la rive gauche. Le **Rhône** constitue un **axe migratoire** pour l'avifaune et l'ichtyofaune, connu par les naturalistes. Le site étant placé dans ce couloir, il n'est pas exclu qu'il soit exploité en cours de migration par des espèces à forte valeur patrimoniale, comme site étape pour l'alimentation et le repos.

L'aire d'étude comprend principalement des milieux ouverts (terrains rudéraux, friches, cultures, prairies, pelouses) et des sites industriels dont l'attrait faunistique et l'intérêt floristique restent assez limités. Seuls quelques boisements et haies rompant la banalisation paysagère en se rapprochant du Rhône constituent une zone attractive pour la plupart des espèces mentionnées dans les zonages réglementaires.

Le cours d'eau du Chaffit, bien qu'étant canalisé, a fait l'objet d'une renaturation de ses berges. Rejoignant le canal latéral au Rhône, il constitue une zone particulièrement attractive pour les libellules dont la richesse a été signalée dans les inventaires ZNIEFF en plus des espèces phares à forte valeur patrimoniale comme l'Agrion de Mercure, l'Aeshne paisible, le Cordulégastre annelé.

L'aire d'étude se place dans un contexte écologique assez sensible. Néanmoins, la forte emprise urbaine et l'homogénéité paysagère du site limitent son intérêt faunistique et floristique. Cependant, quelques milieux se distinguent et constituent des zones attractives pour la plupart des groupes faunistiques.

La sensibilité écologique est évaluée comme étant modérée à faible vis-à-vis du projet de défrichement et d'aménagement de la ZAC.

Un site Natura 2000 étant distant de moins de 1300 m, une évaluation des incidences devra donc être rédigée pour étudier les possibles impacts du projet sur les milieux et les espèces d'intérêt patrimonial.

L'inventaire faunistique et floristique permet de caractériser les habitats en place sur l'aire d'étude, et de repérer les potentielles espèces faunistiques et floristiques d'intérêt patrimonial.